

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 JUILLET 2026 à 18h30 à la MAIRIE

Présents : Mesdames et Messieurs BAYLET, ZACCARI, LANNEBERE, FRANÇOISE, RÉMAZEILLES, PARROUFFE, DAFLON, LATXAGUE, VIDAL, STUTZMANN, BOUTON, GOMMARD, BERDUGOT, CABALLERO (arrivé à 19h40), ALEMANY, MENDIBOURE

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames et Monsieur ROSA (pouvoir donné à Madame ZACCARI), AMELIN (Pouvoir donné à Monsieur BAYLET) et CABALLERO (pouvoir donné à Madame FRANÇOISE jusqu'à son arrivée)

Absents excusés : Monsieur FRÉCHOU

Date de convocation : 26.06.2026

Secrétaire de séance : Mme ZACCARI

ORDRE DU JOUR :

	OBJET		DR/R	I	
	00. Désignation du secrétaire de séance				
	01. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.05.2026		R		
BUREAU MUNICIPAL					
DCM 2026/07/001	02. Echange foncier entre la Commune et XL Habitat	Délibération	R		J. BAYLET
	03. Extension Maison de la Nature			I	A.LATXAGUE
	04. Taxe sur les logements vacants			I	J. BAYLET
	05. Plan Communal de Sauvegarde			I	M. STUTZMANN
COMMUNAUTE DE COMMUNES					
	06. Transport à la demande			I	P. LANNEBERE
	07. Transport solidaire			I	J. BAYLET
INFORMATION, COMMUNICATION					
	08. Magazine d'informations et graphiste			I	P. LANNEBRRE
VIE SOCIALE ET AFFAIRES SCOLAIRES					
DCM 2026/07/002	09. Tarifs périscolaires			I	M. FRANCOISE
	10. Gestion de la canicule – Ecole, ACM et Périscolaire			I	M. FRANCOISE
	11. Compte-rendu du Conseil d'Ecole			I	M. FRANCOISE
	12. Monde de Enno - Retrait			I	J. BAYLET
BATIMENTS					
DCM 2026/07/003	13. Renaturation de la cour d'école	Délibération	R		M. REMAZEILLES
DCM 2026/07/004	14. Chambre froide Mosaïque et besoins associatifs			I	M. REMAZEILLES
	15. API - Plateforme			I	A.LATXAGUE
	16. Contrôle d'expertise des bâtiments			I	M. REMAZEILLES
VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE					
	17. Volley-ball du Seignanx			I	P. LANNEBERE
	18. Fêtes d'été – Présence élus			I	A.LATXAGUE
	19. Fêtes d'été – Mariage et course de caisses à savon – Présences			I	J. BAYLET
	20. Compte-rendu rencontre avec les présidents d'association			I	N. FRECHOU

■ Désignation du secrétaire de séance : Madame ZACCARI a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 28.05.2026

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 a été approuvée à l'unanimité.

BUREAU MUNICIPAL

DCM 2026/07/001 – Echange foncier entre la Commune et XL Habitat

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; notamment l'article L. 2241-1

Vu le document d'arpentage établi par PREMIER PLAN, géomètres experts à CAPBRETON, dans le cadre de la régularisation foncière du Centre Bourg ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de XL HABITAT, en date du 8 décembre 2025 relative à l'échange de terrain au Centre Bourg avec la Commune de Saint-André-de-Seignanx

Considérant que XL HABITAT a réalisé un programme comprenant huit logements, un pôle médical et une salle commune ;

Considérant qu'il était convenu qu'à l'issue de la construction, le pôle médical et la salle commune seraient vendus à la Communauté de Communes, après une division en volumes du bâtiment ;

Considérant que la régularisation foncière de cette opération nécessite un échange de parcelles entre XL HABITAT et la Commune ;

Considérant que, par délibération du 8 décembre 2025, le Conseil d'administration de XL HABITAT a approuvé l'échange sans soulte des parcelles suivantes :

Parcelles cédées par XL Habitat à la Commune	Surface
B 892p	1 ca
B 893	11 ca
D 83p	22 ca
D 765p	27 ca
Total	61 ca
Parcelles cédées par la Commune à XL Habitat	Surface
B 1030	2 ca
B 1031p	1 ca
D 922	2 ca
Total	5 ca

Considérant que les emprises concernées résultent d'une régularisation foncière rendue nécessaire par l'opération d'aménagement du Centre Bourg et que les parties sont convenues de procéder à cet échange sans soulte ;

Considérant que l'ensemble des frais liés à cette opération sera supporté par XL HABITAT ;

Considérant qu'il convient de procéder au classement dans le domaine public communal des emprises acquises destinées à l'usage public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** l'échange foncier sans soulte entre la Commune de Saint-André-de-Seignanx et XL HABITAT selon les modalités exposées ci-dessus ;

➤ **PRECISE** que les frais de géomètre, de notaire et l'ensemble des frais afférents à cette opération seront pris en charge par XL HABITAT ;

➤ **PRONONCE** le classement dans le domaine public communal des emprises acquises par la Commune et affectées à l'usage public ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en l'étude de Maître STRZALKOWSKI ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

Décision :

VOTANT : 18 POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Extension Maison de la Nature

L'ACCA a présenté les plans d'un projet d'extension de la Maison de la Nature. Cette extension, d'une superficie de 38,13 m², représenterait un coût estimatif de 15 295 € pour les matériaux, qui seraient pris en charge par la Commune. Les membres de l'association assureraient quant à eux la réalisation des travaux.

Le Conseil municipal a débattu de la prise en compte des modifications du PLUi dans ce projet, ainsi que de différents aspects techniques, notamment de l'isolation de l'extension.

À l'issue des échanges, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à la réalisation de ce projet, à 17 voix contre 1.

Taxe sur les logements vacants

Dans le cadre de la lutte contre la pénurie de logements, le Gouvernement a mis en place une nouvelle taxe sur les logements vacants. Cette taxe sera perçue non pas par l'État, mais directement par les communes.

Applicable de droit, son montant sur la Commune s'élèvera à 17 % de la taxe foncière la première année, avant d'atteindre 34 % les années suivantes.

Plan Communal de Sauvegarde

À la suite des élections municipales, le Plan Communal de Sauvegarde de la commune fait actuellement l'objet d'une refonte.

Madame Stutzmann, élue référente, a présenté aux nouveaux élus les objectifs du dispositif. Le PCS constitue un ensemble de protocoles et de procédures à mettre en œuvre en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. Il recense également les moyens et les ressources disponibles sur le territoire communal afin de protéger et d'accompagner la population face à différents types de risques, comme ce fut notamment le cas lors de l'épisode de canicule du mois de juin.

Les élus titulaires et suppléants chargés des différents secteurs de la commune ont également été désignés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Transport à la demande

Disponible depuis 2025, le service de transport à la demande mis en place par la Communauté de Communes reste, à ce jour, sous-utilisé.

Afin d'assurer la pérennité de ce dispositif, la Communauté de Communes étudie plusieurs pistes d'évolution, notamment un recentrage sur les trajets les plus demandés ou encore une diminution du tarif, qui pourrait passer de 2,50 € à 1 € par trajet.

Sur la commune, le principal utilisateur de ce service est actuellement l'ACM.

ARRIVEE DE MONSIEUR CABALLERO A 19h40, LE POUVOIR ACCORDE A MADAME FRANCOISE N'EST PLUS EN VIGUEUR.

Transport solidaire

L'association communale La Caravelle, qui propose un service de transport à la demande, a récemment renouvelé son bureau. La présidence est désormais assurée par Madame Nicole Riquier.

Depuis sa création en 2025, l'association a réalisé 51 sorties, témoignant de l'utilité de ce service auprès des habitants de la Commune qui ne disposent pas de moyens de transport individuels.

INFORMATION, COMMUNICATION

Magazine d'information et graphiste

L'édition de juin du magazine d'information est actuellement en cours de distribution par les élus. En raison de son volume plus important que les éditions précédentes (60 pages contre 32), un surcoût est à prévoir pour la prestation du graphiste, dont le montant s'élève à 1 200 €, contre 700 € pour l'édition précédente.

VIS SOCIALE ET AFFAIRES SCOLAIRES

DCM 2026/07/002 – Tarifs périscolaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération N° 20190033 du 16 mai 2019 fixant les tarifs de la garderie municipale ;

Considérant que la Commune assure un service d'accueil périscolaire permettant la prise en charge des enfants avant et après le temps scolaire ;

Considérant que la garderie municipale fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H 00 à 19 H 00.

Considérant que le fonctionnement de la garderie municipale entraîne pour la Commune des dépenses liées notamment aux frais de personnel et aux prestations nécessaires à l'accueil et à l'encadrement des enfants ;

Considérant qu'il convient d'adapter la tarification aux modalités d'organisation et aux différents créneaux de fréquentation du service ;

Considérant que la nouvelle grille conserve les mêmes tranches de quotient familial que celles utilisées antérieurement, permettant ainsi de maintenir une progressivité de la participation demandée aux familles ;

Considérant que la nouvelle grille distingue les différents temps d'accueil du matin, le temps d'accueil comprenant le goûter et les différents créneaux d'accueil du soir ;

Considérant qu'il convient également de maintenir une tarification forfaitaire mensuelle pour les familles utilisant régulièrement le service ;

Considérant que la facturation est établie en fonction des créneaux de fréquentation du service ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

d'ABROGER la précédente grille tarifaire de la garderie municipale.

À compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, les tarifs de la garderie municipale sont fixés comme suit.

TARIFICATION DES ACCUEILS DU MATIN

Les tarifs applicables aux différents créneaux d'accueil du matin sont les suivants :

Quotient familial	7h–7h30	7h30–8h	8h–8h30	Total matin
0 à 500 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	1,26 €
500,01 à 620 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	1,50 €
620,01 à 840 €	0,57 €	0,57 €	0,57 €	1,71 €
840,01 à 1 080 €	0,64 €	0,64 €	0,64 €	1,92 €
1 080,01 à 1 300 €	0,69 €	0,69 €	0,69 €	2,07 €
1 300,01 à 1 600 €	0,74 €	0,74 €	0,74 €	2,22 €
Au-delà de 1 600,01 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	2,40 €

TARIFICATION DE L'ACCUEIL AVEC GOUTER

Le tarif applicable au créneau d'accueil avec goûter, de 16H30 à 17H00, est fixé comme suit :

Quotient familial	Accueil avec goûter
0 à 500 €	0,84 €
500,01 à 620 €	1,00 €
620,01 à 840 €	1,15 €
840,01 à 1 080 €	1,29 €
1 080,01 à 1 300 €	1,40 €
1 300,01 à 1 600 €	1,50 €
Au-delà de 1 600,01 €	1,61 €

Ce tarif s'applique au créneau « avec goûter » selon les jours et horaires de fonctionnement du service.

TARIFICATION DES ACCUEILS DU SOIR

Les tarifs applicables aux différents créneaux d'accueil du soir sont les suivants :

Quotient familial	17h–17h30	17h30–18h	18h–18h30	18h30–19h
0 à 500 €	0,41 €	0,41 €	0,41 €	0,41 €
500,01 à 620 €	0,49 €	0,49 €	0,49 €	0,49 €
620,01 à 840 €	0,56 €	0,56 €	0,56 €	0,56 €
840,01 à 1 080 €	0,63 €	0,63 €	0,63 €	0,63 €
1 080,01 à 1 300 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €
1 300,01 à 1 600 €	0,74 €	0,74 €	0,74 €	0,74 €
Au-delà de 1 600,01 €	0,79 €	0,79 €	0,79 €	0,79 €

LES FORFAITS MENSUELS

Afin de tenir compte de la fréquentation régulière du service, des forfaits mensuels sont proposés aux familles.

Quotient familial	Forfait mensuel 1 enfant	Forfait mensuel 2 enfants	Forfait mensuel 3 enfants et +
0 à 500 €	26,80 €	40,70 €	13 € de + / enfant
500,01 à 620 €	30,00 €	46,05 €	14 € de + / enfant
620,01 à 840 €	32,15 €	49,30 €	15 € de + / enfant
840,01 à 1 080 €	35,35 €	53,55 €	16 € de + / enfant
1 080,01 à 1 300 €	38,55 €	57,85 €	18 € de + / enfant
1 300,01 à 1 600 €	43,90 €	66,40 €	20 € de + / enfant
Au-delà de 1 600,01 €	47,15 €	70,70 €	21 € de + / enfant

Pour les familles de trois enfants et plus fréquentant le service, le montant est calculé sur la base du forfait correspondant à deux enfants, auquel s'ajoute le montant prévu par enfant supplémentaire.

QUOTIENT FAMILIAL

La tarification est déterminée en fonction du quotient familial de la famille.

Les familles devront fournir les justificatifs nécessaires permettant à la Commune de déterminer le quotient familial applicable.

À défaut de justificatif permettant d'établir le quotient familial, le tarif correspondant à la tranche la plus élevée pourra être appliqué, conformément aux modalités administratives retenues par la commune.

Toute modification de la situation familiale ou des ressources susceptible d'entraîner une modification du quotient familial devra être signalée à la Commune.

REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le règlement mensuel des prestations de garderie sera effectué auprès de la Trésorerie de Saint-Vincent-de-Tyrosse ou directement sur le Portail Famille, selon les modalités de paiement proposées aux familles.

Les factures seront émises mensuellement.

CRENEAUX DE FACTURATION

Tout créneau de trente minutes commencé est dû.

ENTREE EN VIGUEUR

La présente tarification entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.

Elle se substitue, à compter de cette date, aux dispositions tarifaires antérieurement applicables à la garderie municipale.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à procéder à l'émission mensuelle des factures correspondantes.

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Décision :

VOTANT : 18 POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Gestion de la canicule – Ecole, ACM et périscolaire

Une réunion a été organisée afin d'évaluer et d'adapter la gestion des bâtiments municipaux durant la période de canicule.

Les plannings d'occupation des salles ont été révisés afin de limiter l'exposition aux fortes chaleurs. La cantine scolaire a notamment été déplacée à la Mosaïque, bâtiment climatisé, où des repas froids ont été distribués. L'ACM a également été transféré à la Mosaïque ainsi qu'à la Maison de la Nature.

Il a été décidé de maintenir les écoles ouvertes. Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel, la Mairie a fait l'acquisition de ventilateurs destinés à l'école et à l'ACM.

Par ailleurs, le Conseil municipal étudie la mise en place de différents dispositifs permettant de mieux faire face à ces épisodes de fortes chaleurs, appelés à se répéter. Parmi les pistes envisagées figurent notamment l'installation de systèmes de climatisation et de films occultants.

Enfin, un bilan énergétique des bâtiments municipaux est également envisagé afin de mieux identifier, mesurer et maîtriser les éventuelles déperditions énergétiques, et ainsi améliorer leur performance énergétique à long terme.

Compte-rendu du Conseil d'Ecole

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire s'est tenu le 23 juin. Parmi les principaux sujets abordés figuraient le projet d'aménagement de la cour de l'école, le manque d'intimité constaté dans certains sanitaires destinés aux élèves, ainsi que les difficultés de stationnement observées aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Contrôle d'expertise des bâtiments

Un contrôle des bâtiments communaux a été sollicité afin d'évaluer leur intégrité structurelle. Cette expertise se déroulera en deux phases : une première inspection générale, suivie, si nécessaire, d'investigations approfondies sur les points critiques identifiés. Les conclusions de ce diagnostic permettront de définir les interventions à mettre en œuvre afin de garantir la sécurité des usagers.

BATIMENTS

DCM 2026/07/003 – Renaturation Cour de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à des travaux de renaturation et d'aménagement de la cour de l'école afin d'améliorer le confort des élèves, sécuriser les espaces de jeux et végétaliser les abords.

Après étude des besoins, plusieurs devis ont été réalisés.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis des sociétés LACAMPAGNE, LINEA PAYSAGES et PEPINIERES BERNAJUZZAN :

Nature des travaux	Montants TTC en euros
Pose de deux voiles d'ombrage triangulaires avec mâts galvanisés et scellements	6 072.00
Réfection du terrain de billes avec pose d'un sol amortissant finition gazon synthétique	7 296.00
Remplacement d'un jeu ressort et reprise du sol souple dans la cour arrière	2 400.00
Travaux de terrassement et aménagement de la cour d'école : découpe d'enrobé, évacuation des déblais, dessouchage, caniveaux, gaines et buses	6 228.00
Fourniture et plantation de deux muriers platanes, d'un liquidambar et d'un chêne, avec gaine d'arrosage, tuteurage, compost et barrières anti-rhizomes)	1 806.00

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 23 802,00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de renaturation et d'aménagement de la cour de l'école ;
- **VALIDE** les devis présentés pour un montant total de 23 802,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire et le comptable public de l'exécution de la présente.

Décision :

VOTANT : 18 POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2026/07/004 – Chambre froide Mosaïque et besoins associatifs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au remplacement complet de l'équipement frigorifique de la chambre froide de la salle Mosaïque.

Il rappelle que, lors de la dernière intervention réalisée par la société SARRAT SFEI, il a été constaté un état de vétusté avancé du groupe de condensation de l'installation. Par ailleurs, la réglementation relative aux fluides frigorigènes évolue avec l'interdiction progressive du fluide R404A à l'horizon 2030, alors que l'installation actuelle fonctionne avec ce fluide.

Compte tenu des pannes récurrentes de la chambre froide et afin de garantir la continuité du service lors des activités et manifestations organisées dans la salle, il est proposé de procéder au remplacement complet de l'installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de la société SARRAT SFEI relatif au remplacement complet de l'équipement frigorifique de la chambre froide, comprenant la fourniture et la pose d'un nouveau groupe frigorifique, d'un évaporateur, des accessoires de raccordement, du fluide frigorigène, la récupération du gaz, ainsi que la mise en service de l'installation, pour un montant de 5 938,49 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le remplacement complet de l'équipement de la chambre froide de la salle Mosaïque ;
- **VALIDE** le devis de la société SARRAT SFEI pour un montant de 5 938,49 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Décision :

VOTANT : 18 POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

API - Plateforme

Les élus ont échangé sur les modalités d'aménagement de la plateforme destinée à accueillir la supérette API. Le choix du revêtement reste à définir, entre un enrobé et un bicouche. Le caractère imperméabilisant du revêtement nécessitant une réflexion sur l'écoulement des eaux, la possibilité d'un raccordement au réseau d'évacuation des eaux pluviales a été évoquée.

Monde de Enno – Retrait

En l'absence de familles résidant sur la commune faisant appel aux services de la micro-crèche du Monde de Enno, Monsieur le Maire propose de mettre fin à la participation financière de la commune à cet établissement. Le Conseil municipal approuve cette proposition.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Volley-ball du Seignanx

Le club de volley d'Ondres a sollicité la commune afin d'organiser des séances hebdomadaires, en raison d'une augmentation significative du nombre de ses adhérents.

Le créneau du jeudi, de 19 h 00 à 20 h 30, au Mur à Gauche a été retenu. Cette attribution entraîne toutefois la suppression de la réservation hebdomadaire d'un particulier sur cette même plage horaire.

Une utilisation de la salle le samedi matin est également envisageable, sous réserve de l'accord de la Ligue de pelote, qui occupe ce créneau pendant la saison des championnats.

Monsieur le Maire a présenté un devis d'un montant de 6 337,20 € pour l'installation des équipements nécessaires (ancrages, poteaux et filet). Il a précisé que le financement de cet aménagement serait partagé avec la commune d'Ondres et le Volley Club.

DEPART DE MONSIEUR DAFLON A 20H55, LE NOMBRE DE PRESENTS PASSE A 17

Fêtes d'été – Présence d'élus

Les élus se sont réparti les astreintes afin d'assurer la gestion du Point Repos ainsi que la surveillance générale pendant les Fêtes.

Fêtes d'été – Mariage et course de caisses à savon - Présences

Les élus se sont répartis sur les différents parkings mis à disposition afin d'accueillir les invités du mariage prévu le 1er août et de faciliter leurs déplacements en toute sécurité pendant la course de caisses à savon organisée dans le cadre des Fêtes.

Compte-rendu rencontre avec les présidents d'associations

La réunion entre les élus et les présidents d'associations s'est tenue le 26 juin. Après la présentation de la nouvelle équipe municipale en charge de la vie associative, les échanges ont porté sur l'élaboration du planning d'occupation des salles pour la saison 2026-2027 ainsi que sur l'organisation du Forum des associations, qui se déroulera le 5 septembre prochain.

La question de l'entretien des salles a également été abordée. Les représentants des associations ont notamment fait part de leur constat concernant la quantité insuffisante de produits d'entretien mis à leur disposition.

Enfin, la réinstauration de la journée annuelle de nettoyage de la Mosaïque par les associations, interrompue depuis la pandémie de COVID-19, a été évoquée. Cette proposition a reçu un accueil positif de la part des associations, qui se sont montrées favorables à sa prochaine remise en place.

Saint-André-de-Seignanx, le 10 juillet 2026

**Le Maire,
Jean BAYLET**



Le secrétaire de séance,

